

GEMENG HABSCHT

BULLETIN SCOLAIRE

Septembre 2020

Heures d'ouverture du bureau communal

Lundi, jeudi et vendredi:

de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Mardi:

de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 19h00

Mercredi:

de 8h00 à 12h00, après-midi fermé

Hobscheid, bureau dans la
Maison des Générations, ouvert tous les
mercredis de 10h00 à 12h00

Septfontaines, bureau dans
l'ancienne mairie, ouvert tous les
mercredis de 13h30 à 16h30

Öffnungszeiten Gemeinde

Montag, Donnerstag und Freitag:

von 8.00 - 12.00 und 13.00 - 17.00 Uhr

Dienstag:

von 8.00 - 12.00 und 13.00 - 19.00 Uhr

Mittwoch:

von 8.00 - 12.00 Uhr,
nachmittags geschlossen

Hobscheid, Büro in der
Maison des Générations, mittwochs
von 10.00 - 12.00 Uhr geöffnet

Simmern, Büro im
früheren Gemeindehaus, mittwochs
von 13.30 - 16.30 Uhr geöffnet

Tél.: 39 01 33 - 1

Fax: 39 01 33 - 229

Email

commune@habscht.lu

Internet

www.habscht.lu

Permanence

du Service Technique en dehors
des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst

des technischen Dienstes
außerhalb der normalen
Öffnungszeiten:

39 01 33 - 233

24h sur 24 / 7 jours sur 7



Rentrée scolaire
2020 - 2021

Sommaire

Virwuert	3
Préface	5
Obligation scolaire	6
L'enseignement précoce	6
L'enseignement préscolaire	8
L'enseignement primaire	9
Effectif total (tout l'enseignement)	11
Généralités	12
Transport scolaire	16
Photos des classes 2019/20	18
L'organisation scolaire	33
La Maison Relais	35
Consignes de la Police pour la rentrée	39
Service "Krank Kanner doheem"	42
Annuaire scolaire	46



Léif Schülerinnen a Schüler,
 Léif Elteren,
 Léift Schoulpersonal,

D'Rentrée steet virun der Dier an eng gewësse Spannung an Nervositéit maache sech bemierkbar. Fir déi Kleng, déi déi éischte Kéier an d'Schoul ginn, ass alles friem an opreegend. Fir déi Grouss ass et d'Erëmgessinn vun hire Klassekomeroden an Enseignant'en no enger laanger Vakanz. An och fir d'Elteren ännert vum 15. September un nees den Dagesrhythmus.

Mir hoffen natierlech Alleguer op e rouegt an normaalt Schouljoer 2020/2021, aneschtens wéi dat Läscht! D'Gefor vum Coronavirus hat jo eisen Alldag schéin duerchernee bruecht, a mécht dat bis haut.

Vum 16. Mäerz 2020 un waren d'Schoulen an d'Maison Relais'en am ganze Land fir iwwe 2 Méint zou.

D'Reprise ab dem 25. Mee war mat villen Aschränkunge verbonnen: nei Schoulzäiten, d'Klasse goufen opgespléckt an A a B Gruppen, d'Mask an Ofstand hale sinn zum Alldag ginn, de Schoulsport war net méiglech...

Ech wëll hei allen Intervenant'en ausdrécklech Merci soen, fir zesummen des Zäit esou gutt gemeeschtert ze hunn, mat Disziplin a géigesäitegem Respekt:

- De Schülerinnen an Schüler, dass Sie esou responsabel déi nei Reegele befollegt hunn an sech esou séier un dat neit Ëmfeld ugepasst hunn;
- Dem Léierpersonal an dem Personal aus de Maison Relais'en, dass Sie sech a Rekordzäit reorganiséiert hu fir esou gutt ewéi méiglech, och mat Hëllef vun Internet an Telekonferenz, hirem Optrag vu Bildung an Erzéiung gerecht ze bleiwen;
- Den Elteren, fir déi et eng grouss Erausforderung war d'Kanner ze motivéiere selwer ze léieren a sech sënnavoll ze beschäftegen;
- onsem Gemengepersonal, dem Buspersonal an dem technesche Service fir hiert Organisatiounstalent.

Aus der Kris kënne mer awer och léieren.

D'Méiglechkeete vun Internet, e-learning etc. hu sech séier als, wann net eng Alternativ, dann dach als Zousaz zum classeschen Unterrecht erweisen.

Duerfir huet d'Gemeng fir d'Schouljoer 2020/2021, an Ofsprooch mam Léierpersonal, e besonneschen Effort gemaach fir onse Schüler, a méi präzis dem Uewergrad, zousätzlecht informatesch Material zur Verfügung ze stellen.

Ech wënschen Iech Alleguer eng flott Rentrée an en erfollegräicht Schouljoer.

An esou wäit wéi dat nach néideg ass, vertrauen ech och weiderhin op Är Disziplin wat den Ëmgang mat de Geforen vum Coronavirus ugeet.

Mat beschte Gréiss,

Serge HOFFMANN
 Buergermeeschter





Chers élèves,
Chers parents,
Cher personnel de nos écoles,

Avec la rentrée qui s'approche, une certaine tension ou nervosité se fait sentir. Pour les petits qui vont à l'école pour la première fois, tout est nouveau et excitant. Pour les plus âgés, c'est les retrouvailles avec leurs camarades de classe et leurs enseignants après de longues vacances. Et pour les parents aussi, le rythme quotidien changera à partir du 15 septembre.

Bien sûr, nous espérons tous une année scolaire 2020/2021 calme et normale, contrairement à la dernière! La menace du coronavirus a en effet bouleversé notre vie quotidienne et continue de le faire à ce jour.

A partir du 16 mars 2020, les écoles et Maison Relais ont été fermées pendant plus de deux mois dans tout le pays.

La reprise le 25 mai a été accompagnée de nombreuses restrictions: nouvel horaire, classes divisées en groupes A et B, le port du masque et la distanciation sont devenus pratique courante, le sport scolaire a été suspendu...

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à tous les intervenants, pour avoir géré cette crise avec discipline et respect mutuel:

- aux élèves, pour avoir suivi les nouvelles consignes de manière responsable;
- au personnel des écoles pour s'être réorganisé rapidement afin de continuer à remplir au mieux leurs missions, y compris à l'aide d'Internet et téléconférences;
- aux parents, qui ont dû relever le défi de motiver leurs enfants à l'auto-apprentissage;
- au personnel communal, aux accompagnateurs de bus et au service technique pour leur talent d'organisation.

Mais nous pouvons aussi tirer des leçons de la crise vécue.

Les possibilités d'Internet, du e-learning, se sont rapidement avérées être, sinon une alternative, alors au moins un complément à l'enseignement classique.

A cet effet, la commune a, en concertation avec les enseignants, fait un effort particulier pour mettre à disposition des élèves, et plus précisément de ceux du cycle 4, des équipements informatiques supplémentaires pour l'année scolaire 2020/2021.

Je vous souhaite tous un bon retour à l'école et une année scolaire réussie.

Et pour autant que de besoin, je suis confiant de pouvoir compter sur votre discipline pour continuer ensemble à faire face aux dangers du coronavirus.

Meilleures salutations,

Serge HOFFMANN
bourgmestre

L'obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription

établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1^{er} octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

L'enseignement précoce

L'enseignement précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'enseignement précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le mardi, 15 septembre 2020.

Dans la Commune de Habscht, les parents ont également la possibilité d'inscrire leur enfant à

partir du deuxième ou troisième trimestre de l'année scolaire en cours, toujours sous condition que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre respectif.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse préconise de prévoir un minimum de quatre plages par semaine et par enfant lors de l'inscription à l'enseignement précoce. En fonction des inscriptions, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter, le cas échéant, les admissions notamment pour les plages, en cas de dépassement des effectifs maxima par classe (enfants entrant au précoce au 2^e et 3^e trimestre).

Les conditions d'âge pour l'admission au précoce 2020/21

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	15 septembre 2020	1 septembre 2016 - 31 août 2017
2 ^e trimestre	4 janvier 2021	1 septembre 2017 - 3 janvier 2018
3 ^e trimestre	19 avril 2021	4 janvier 2018 - 18 avril 2018

L'expérience acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes a montré que l'admission d'enfants au troisième trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres.

Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante, l'enfant concerné

devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants. Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

Compte tenu de l'effectif de classe, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le troisième trimestre.

Les formulaires d'inscription au précoce 2020/21

Les formulaires d'inscription à l'enseignement précoce sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, Hobscheid et Septfontaines

pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu

Horaires et plages d'inscription au précoce 2020/21

Précoce à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Précoce à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	

À l'instar des années précédentes, une plage d'arrivée flexible entre 8.00 et 9.00 heures le matin est prévue pour les enfants du précoce dans la Commune de Habscht.

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil de la Maison Relais à Hobscheid et à Septfontaines. Une prise en charge

des enfants de 7.00 à 8.00 heures et les après-midis jusqu'à 19.00 heures est assurée par la Maison Relais.

A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'enseignement précoce.

Les classes de l'enseignement précoce 2020/21

Précoce à Hobscheid					
Titulaire	Educatrice	Enf. 1 ^{er} trm.	Enf. 2 ^{me} trm.	Enf. 3 ^{me} trm.	Enfants total
Nadine STRASSER	Martine WELTER	10	2	3	15
Sylvie WAGNER	Mariken EECKELS	10	4	1	15
Carole FREYMANN	Carine NICOLAY	9	5	1	15
Total:		29	11	5	45

Précoce à Septfontaines					
Titulaire	Educatrice	Enf. 1 ^{er} trm.	Enf. 2 ^{me} trm.	Enf. 3 ^{me} trm.	Enfants total
Anne BAUMANN	Elise ANDRÉ	12	2	/	14
Total:		12	2	/	14



L'enseignement préscolaire (Cycle 1)

L'enseignement préscolaire comprend deux années d'études (cycle 1.1 et cycle 1.2). La fréquentation de l'enseignement préscolaire est **obligatoire**.

Les enfants âgés de quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc

inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est le mardi, 15 septembre 2020.

Les formulaires d'inscription au préscolaire 2020/21

Bien que la fréquentation du préscolaire est obligatoire pour chaque enfant ayant ses quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire et que tous les enfants remplissant cette condition sont inscrits d'office au cycle 1.1 de l'enseignement préscolaire, les parents sont priés de remplir et transmettre le formulaire d'inscription pour les enfants du cycle 1.1 à l'Administration Communale.

Les informations ainsi recueillies permettent au corps enseignant à procéder à une répartition équilibrée des élèves parmi les classes du cycle.

Les formulaires d'inscription au cycle 1.1 sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, Hobscheid et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu.

Pour les enfants étant inscrit au cycle 1.2, une inscription par formulaire n'est pas nécessaire.

Horaires du préscolaire 2020/21

Préscolaire à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Préscolaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	



Les classes de l'enseignement préscolaire 2020/21

Préscolaire à Hobscheid		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Béatrice MULLER	15
Cycles 1.1 et 1.2	Tania MULLER	16
Cycles 1.1 et 1.2	Michèle OBERTIN	16
Cycles 1.1 et 1.2	Fabienne SCHINTGEN	16
Cycles 1.1 et 1.2	Nathalie THILLMANY	16
	Total:	79

Préscolaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Annouk PRIM	12
Cycles 1.1 et 1.2	Sarah ESPEN	12
	Total:	24

L'enseignement primaire (Cycles 2 - 4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de six ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend six années d'études réparties sur trois cycles d'études.

La **rentrée des classes** est le mardi, 15 septembre 2020.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la Commune de Habscht.

Horaires du primaire 2020/21

Primaire à Eischen	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.55-12.00)					
Après-midi (13.55-15.45)		X		X	

Primaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.50-11.55)					
Après-midi (13.55-15.45)		X		X	

Le personnel enseignant est présent dix minutes avant le commencement des cours, respectivement

après les cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

Les classes de l'enseignement primaire 2020/21

Primaire à Eischen		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Christine STEINMETZ	13
Cycle 2.1	Anne BOULANGER	14
Cycle 2.2	Manon MANDERSCHEIT	16
Cycle 2.2	Joëlle NENNIG	16
Cycle 3.1	Henri BERTEMES	15
Cycle 3.1	Marie-Anne ENSCH	14
Cycle 3.2	André BOSSELER	15
Cycle 3.2	Alphonse SIMON	13
Cycle 4.1	Ben CARELLI	13
Cycle 4.1	Corinne SPODEN	13
Cycle 4.1	Annette WAGNER	14
Cycle 4.2	Stéphanie CADEIRAS	18
Cycle 4.2	Steve PETER	19
	Total:	193

Primaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2	Jill FIDLER	14
Cycle 3	Nadine JAMINET	11
Cycle 4	Frank FISCHBACH	9
	Total:	34

Eu égard aux dispositions européennes et nationales et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les listes

de composition des classes ne peuvent plus être publiées.

Il est toutefois admissible que les parents des élèves d'une classe reçoivent une information relative à l'ensemble des élèves de cette classe sur demande adressée au titulaire de la classe.



Effectif total des élèves dans la Commune de Habscht 2020/21

Cycle	Élèves à Hobscheid	Élèves à Eischen	Élèves à Septfontaines	Total
Précoce	45		14	59
Cycle 1.1	41		12	53
Cycle 1.2	38		12	50
Cycle 2.1		27	8	35
Cycle 2.2		32	6	38
Cycle 3.1		29	3	32
Cycle 3.2		28	8	36
Cycle 4.1		40	6	46
Cycle 4.2		37	3	40
Total:	124	193	72	389



Généralités

Surveillance des élèves

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes après les cours.

Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de leur responsabilité.

Cours d'appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation

personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Réunions d'information et consultations avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents.

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les progrès scolaires de leurs enfants.

Utilisation de portables et d'appareils de reproduction d'images

L'utilisation de téléphones portables ainsi que de tout autre appareil servant à la reproduction d'images et/ou de vidéos (caméras quelconques, tablets, etc), est défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire.

En cas de non respect de cette disposition, la commune se réserve le droit d'exclure temporairement les élèves en question du service d'accueil, de la restauration scolaire ou du transport scolaire.



Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 5 leçons par rapport aux heures de cours (28 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires

d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2020/21, ces intervenants sont:

Anne IRRTHUM	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Nora NARDECCHIA	chargée de cours
Laurent PERRARD	enseignant breveté aux cycles 2-4
Manon REICHERT	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Cécile REIMINGER	enseignante brevetée aux cycles 1-4
Billie SCHARTZ	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Anita SCHARTZ-MANNES	chargée de cours
Morgane SILVA	chargée de cours
Mike STEICHEN	enseignant breveté aux cycles 2-4
Laurent THEIS	enseignant breveté aux cycles 2-4
Danielle THILL	chargée de cours

Politesse et obéissance

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison Relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires. Il en est de même pour le personnel de nettoyage et d'entretien.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux

responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

IEBS

Pour l'année scolaire 2017/18 ont été introduits les postes d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Un des 70 postes I-EBS créés au

travers le pays a été attribué à l'ancienne Commune de Hobscheid et sera maintenu par la Commune de Habscht (école de Hobscheid/Eischen) et occupé par Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER.

Absences

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
 - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.
- Lorsque le collège échevinal constate un manque à l'obligation scolaire d'un élève, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans les huit jours à partir de la mise en demeure précitée, le collège échevinal devra en informer les instances judiciaires (Parquet Jeunesse).

Congés et vacances scolaires 2020/21

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2020 et finit le jeudi 15 juillet 2021.

Le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2020 et finit le dimanche 8 novembre 2020.

Les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2020 et finissent le dimanche 3 janvier 2021.

Le congé de Carnaval commence le samedi 13 février 2021 et finit le dimanche 21 février 2021.

Les vacances de Pâques commencent le samedi 3 avril 2021 et finissent le dimanche 18 avril 2021.

Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 13 mai 2021.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi 22 mai 2021 et finit le dimanche 30 mai 2021.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mercredi 23 juin 2021.

Les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2021 et finissent le mardi 14 septembre 2021.

- Le mardi, 15 septembre 2020, jour de la reprise des classes, est une journée de classe normale.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, suivant indication du Ministère de l'Éducation nationale, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- Suivant circulaire du 19 mai 2015 du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les classes ne chômeront plus le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

Sécurité

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, **il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.**
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Avis aux conducteurs

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- **ROULEZ AU PAS!**
- **NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!**
- **STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!**
- **RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!**
- **KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!**



Le transport scolaire

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.
- Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental



Ligne Daisy

Aller matin / tour 1	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:24	(Primaire)
Roodt, pont	07:26	(Primaire)
Simmerfarm	07:27	(Primaire)
Greisch	07:31	(Primaire)
Septfontaines, Ecole	07:41	(Primaire)

Aller matin / tour 2	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:51	(Préscolaire)
Roodt, pont	07:53	(Préscolaire)
Simmerfarm	07:54	(Préscolaire)
Greisch	07:56	(Préscolaire)
Septfontaines, Ecole	08:06	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	12:04	(Pri. + Prés.)
Roodt, village	12:11	(Pri. + Prés.)
Roodt, pont	12:13	(Pri. + Prés.)
Simmerfarm	12:14	(Pri. + Prés.)
Greisch	12:19	(Pri. + Prés.)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Roodt, village	13:37	(Pri. + Prés.)
Roodt, pont	13:39	(Pri. + Prés.)
Simmerfarm	13:40	(Pri. + Prés.)
Greisch	13:44	(Pri. + Prés.)
Septfontaines, Ecole	13:52	(Pri. + Prés.)

(précoce, préscolaire et primaire) suivant les trajets et les horaires figurant sur cette double page.

- **Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux consignes des accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport agréable et en toute sécurité.**

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	15:50	(Pri. + Prés.)
Roodt, village	15:57	(Pri. + Prés.)
Roodt, pont	15:59	(Pri. + Prés.)
Simmerfarm	16:00	(Pri. + Prés.)
Greisch	16:05	(Pri. + Prés.)



Ligne Goofy

Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:40	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Ehnerpad	07:41	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Steekaul	07:43	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Laiterie	07:46	(Pri. + Prés.)
Eischen, Ecole	07:49	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Préscolaire	07:55	(Pri. + Prés.)

Retour midi	Horaire	Enfants
<i>que mardis et jeudis</i>		
<i>Eischen, Ecole</i>	<i>12:06</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Steekaul</i>	<i>12:11</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Ehnerpad</i>	<i>12:13</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobsch., Kreuzerbuch</i>	<i>12:16</i>	<i>(Primaire)</i>

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobsch., Préscolaire	15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	15:58	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Ehnerpad	16:00	(Pri. + Prés.)
Hobsch., Kreuzerbuch	16:02	(Pri. + Prés.)

Ligne Micky



Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	07:35	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:36	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:39	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:44	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	07:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:57	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Préscolaire	11:49	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	11:56	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	12:09	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:11	(Primaire)

que lundis, mercredis et vendredis:

<i>Hobscheid, Steekaul</i>	<i>12:14</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Ehnerpad</i>	<i>12:15</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Kreuzerbuch</i>	<i>12:16</i>	<i>(Primaire)</i>
Hobscheid, Hiehl	12:22	(Primaire)
Hobscheid, Virstaad	12:24	(Primaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	13:28	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:35	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:37	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:40	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	13:43	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:46	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	13:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:57	(Préscolaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:57	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:02	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Virstaad	16:04	(Pri. + Prés.)
Eischen, Cité Äischdall	16:11	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	16:14	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	16:18	(Préscolaire)

Ligne Donald



Aller matin	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	07:37	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:39	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	07:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:48	(Primaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	12:09	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:12	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	12:15	(Primaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	13:40	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	15:55	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:58	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	16:01	(Primaire)



Photos des classes 2019-20

Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Nadine Strasser / Martine Welter



Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Sylvie Wagner / Mariken Eckels



Cycle 1 - Précoce - Septfontaines
Classe Anne Baumann / Carmen Micucci



Cycle 1 - Préscolaire - Septfontaines
Classe Annouk Prim

Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Tania Muller



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Michèle Obertin



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Nathalie Thillmany



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Béatrice Muller

Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Carole Freymann



Cycle 2.1 - Eischen
Classe Joëlle Nennig / Billie Schartz



Cycle 2.1 - Eischen
Classe Manon Manderscheid



Cycle 2 - Septfontaines
Classe Jill Fidler



Am Hörenhaff



Cycle 2.2 - Eischen
Classe Christine Steinmetz



Cycle 2.2 - Eischen
Classe Miike Steichen



Cycle 3.1 - Eischen
Classe Alphonse Simon



Cycle 3.1 - Eischen
Classe André Bosseler

Cycle 3 - Septfontaines
Classe Nadine Jaminet



Cycle 3.2 - Eischen
Classe Henri Bertemes



Cycle 3.2 - Eischen
Classe Laurent Theis



Cycle 3.2 - Eischen
Classe Marie-Anne Ensch

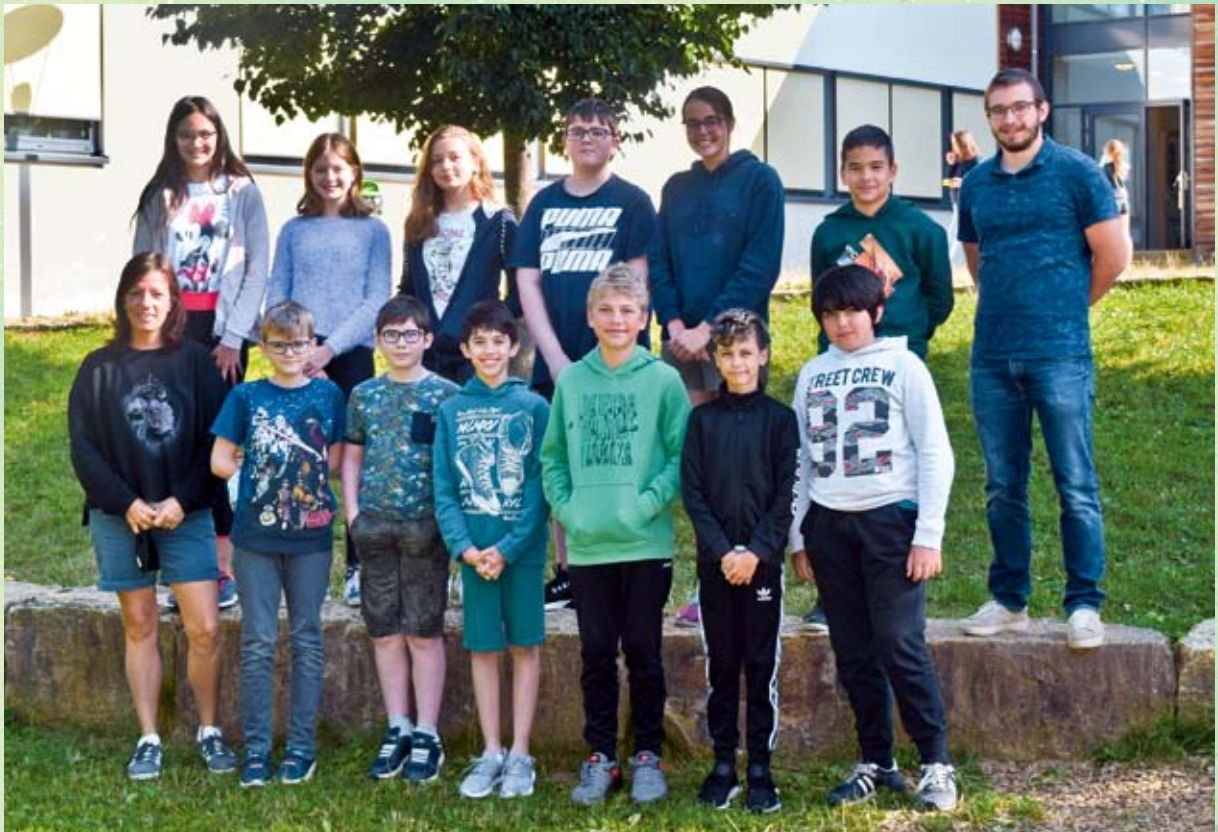
Cycle 4.1 - Eischen
Classe Laurent Perrard



Cycle 4.1 - Eischen
Classe Steve Peter



Cycle 4 - Septfontaines
Classe Stéphanie Cadeiras



Cycle 4.2 - Eischen
Classe Annette Wagner

Cycle 4.2 - Eischen
Classe Corinne Spoden



L'organisation scolaire

La commune

Dans le cadre de l'enseignement fondamental, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de réussite scolaire;
- veiller au respect de l'obligation scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal. L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;

- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nominatives et chiffrées, est arrêtée pour le 1^{er} octobre de chaque année par le collège échevinal.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'Administration Communale, au numéro de téléphone **39 01 33 222** ou par courriel à l'adresse **secretariat@habscht.lu** qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.



Michel Hengesch
Service scolaire

La commission scolaire

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire comprend comme président le bourgmestre ou un délégué désigné par lui parmi les membres du conseil communal. De plus, elle se compose d'autres membres dont des représentants du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves. La constitution de la commission scolaire est obligatoire.

La commission scolaire a pour mission d'aviser annuellement l'organisation scolaire. Elle émet son avis sur les propositions concernant le budget d'école et a pour mission e.a. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertations entre les parents, le personnel des écoles et d'autres services et organismes ayant trait au fonctionnement de l'enseignement.

Le comité d'école

L'école de Septfontaines et l'école de Hobscheid/Eischen ont chacune leur propre comité d'école conformément à la législation en vigueur.

Le comité d'école de l'école de Septfontaines se compose de trois enseignants pendant que le comité de l'école de Hobscheid/Eischen se compose de cinq enseignants.

Les élections afférentes ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- proposer un plan de développement scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

Le président du comité d'école

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- de veiller, ensemble avec le directeur régional, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;

- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Les représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du

comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

La Maison Relais

La Maison Relais de la Commune de Habscht gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des trois bâtiments scolaires de la commune (Eischen, Hobscheid et Septfontaines).

Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 36: fermetures spéciales).



am Déngscht vu Kanner, Jugend a Famill

Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures.

Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid, à Eischen et à Septfontaines. Les après-midis, la

Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Les heures d'ouverture pendant les périodes scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 16.00					
16.00 - 19.00					

Les plages horaires exactes d'inscription sont indiquées sur les formulaires d'inscription.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans les trois bâtiments scolaires de la Commune de Habscht.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid.

Les menus détaillés, avec indication des allergènes, sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «Enseignement & Maison Relais» -> «Restaurant scolaire»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre.

L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison Relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

Le service d'accueil pendant les périodes de vacances

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël). Pendant les vacances, où les enfants fréquentent la Maison Relais pendant

plus d'heures que pendant la période scolaire, un programme particulier d'activités est établi. Ce programme est publié par avance.

L'inscription à la Maison Relais

Les inscriptions pour le service d'accueil se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre) moyennant un formulaire disponible à la Maison Relais, au guichet communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.habscht.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible. Tout changement d'inscription doit être communiqué

à la Maison Relais au plus tard le jeudi avant la semaine concernée par le changement.

L'inscription au restaurant scolaire se fait par inscription à la plage de 12.00 heures à 14.00 heures au service d'accueil.

Important: L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez ré-inscrire votre enfant pour l'année 2020/2021.

Facturation - le système du «Chèque Service Accueil»

Depuis l'entrée en vigueur du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (MENJE) avec une tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal, sont valables pour une année. Pensez d'ores et déjà à passer auprès de

l'Administration Communale pour le renouvellement éventuel.

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées en temps utile au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

Journées d'ouverture et de fermeture spéciale

	19.12.2020 - 03.01.2021	Vacances de Noël	fermé
Lundi	05.04.2021	Lundi de Pâques	fermé
Jeudi	13.05.2021	Ascension	fermé
Lundi	24.05.2021	Lundi de Pentecôte	fermé
Mardi	25.05.2021	Mardi de pentecôte	ouvert
Mercredi	23.06.2021	Fête nationale	fermé

Activités de loisir pendant les vacances d'été

Pendant deux semaines des vacances d'été, chaque après-midi de 14:00 heures à 17:00 heures ont lieu des activités de loisir gratuites. L'encadrement des enfants est assuré par le personnel de la Maison Relais.

Le programme détaillé de ces activités vous est transmis en temps utile.

Les responsables des structures d'accueil de la Commune de Habscht

Paul BRACONNIER

**Responsable de la Maison
Relais à Hobscheid et à Eischen**



Tél.: 39 01 33 301/351
E-mail: mr.eischen@arcus.lu
mr.hobscheid@arcus.lu
cr.hobscheid@arcus.lu

Ensemble avec les responsables du site de la Maison Relais à Eischen et de la crèche à Hobscheid, Paul Braconnier veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Hobscheid et Eischen.

Ben WEBER

**Responsable de la Maison
Relais à Septfontaines**



Tél.: 39 01 33 340
E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu

Ben Weber veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Septfontaines.

Giovanni SANTOEMMA - responsable du site de la Maison Relais à Eischen

Tél.: 39 01 33 301
E-mail: mr.eischen@arcus.lu



Sandra SCHWEICH - responsable du site de la crèche à Hobscheid

Tél.: 39 01 33 370
E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu







RENTREE DES CLASSES **«Attention, enfants sur la voie publique»**



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits «nouveaux» méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux:

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or: s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture:

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.

A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier:

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.



Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre:

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme «ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants!

Elle est présente à la fois:

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école.
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.



Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori:

- l'excès de vitesse.
- le non port de la ceinture de sécurité.
- et l'usage illégal du téléphone portable.

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée scolaire se passe en toute sécurité!

Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS
MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi

7:00 – 12:00

14:00 – 18:00

vendredi

7:00 – 12:00

après répondre

Répondeur

18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les week-ends et jours fériés
(Répondeur)*

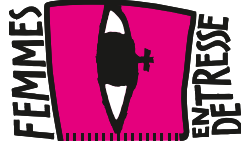


Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35

e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

• **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE
AUX BESOINS DE L'ENFANT**

• **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE
A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes

Service Krank Kanner Doheem – Anmeldeformular

• 95, rue de Bonnevoie • L-1260 Luxembourg • Tel. : 48 07 79 • Fax 48 07 79-77 • www.fed.lu • krankkanner@pt.lu

Objektive :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an. Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können. Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

Tarife :

Ab 1. Juli 2018 werden die Tarife für die Betreuungen neu berechnet. Die aktualisierten Tarife sind auf der Internetseite von Femmes en Détresse a.s.b.l. veröffentlicht. Das monatliche besteuerbare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Betreuung. Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt. Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

- ½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg.
- 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

Betreuungen:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten. Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich. Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

Für zusätzliche Informationen : ☎ 48 07 79

Montag bis Donnerstag : 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.
Freitag : 7:00 bis 12:00 Uhr (danach Anrufbeantworter).
Anrufbeantworter : 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.
An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen.
(Anrufbeantworter)

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, kann das beiliegende Anmeldeformular im Voraus ausgefüllt werden. Es besteht auch die Möglichkeit die Anmeldung unter der Internetadresse von Femmes en Détresse www.fed.lu online auszuführen.

Der « Service Krank Kanner Doheem » wird finanziert durch den Unkostenbeitrag der Eltern, Spenden und einer Konvention zwischen « Femmes en Détresse a.s.b.l. » und dem Ministerium für Chancengleichheit.

L'objectif :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

Les tarifs :

A partir du 1 juillet 2018 les tarifs pour les gardes seront recalculés. Les tarifs actualisés sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse a.s.b.l.

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents:

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg.
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

Les gardes :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde. Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

Pour tous renseignements supplémentaires : ☎ 48 07 79

Lundi - jeudi : 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.
Vendredi : 7:00 à 12:00 heures (après répondre).
Répondeur : 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.
Le service est fermé les weekends et jours fériés.
(Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le site internet de Femmes en Détresse www.fed.lu.

Le « Service Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité des Chances.



Annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

École à Hobscheid	2b, rue Hënneschtgaass L-8373 Hobscheid	Tél.: 39 01 33 451 (Précoce) Tél.: 39 01 33 450 (Préscolaire)
École à Eischen	19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen	Tél.: 39 01 33 400
École à Septfontaines	31, Mierscherstrooss L-8396 Septfontaines	Tél.: 39 01 33 440

L'Administration communale

Paul Reiser, secrétaire communal Michel Hengesch, service scolaire	E-mail: secretariat@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 220 Tél.: 39 01 33 222
---	--	--

La commission scolaire

Serge Hoffmann	Président	Nadine Guirsch-Roeder	Membres repr. des enseign.
Paul Reiser	Secrétaire	Annouk Prim	Membres repr. des enseign.
Michel Hengesch	Expert	Carlo Moes	Membre
Jill Haupt	Membres repr. des parents	Jimmy Carelli	Membre
Jerôme Fischbach	Membres repr. des parents	Nelly Baillet-Weiler	Membre
Anne Scheer	Membres repr. des parents	Ch. Boulanger-Hoffmann	Membre
Manon Manderscheit	Membres repr. des enseign.	Manou Decker	Membre
		Jean-Paul Lickes	Membre

Les comités d'école

École de Hobscheid / Eischen:

Manon Manderscheit (Présidente) André Bosseler Béatrice Muller Nadine Guirsch-Roeder Laurent Theis	E-mail: comite.habscht.eischen@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 422
--	--	--------------------

École de Septfontaines:

Annouk Prim (Présidente f.f.) Jill Fidler Nadine Jaminet	E-mail: comite.simmer@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 440
--	--	--------------------

Coordinateurs de cycle

École de Hobscheid / Eischen:

Béatrice Muller	Cycle 1	beatrice.muller@education.lu
Christine Steinmetz	Cycle 2	christine.steinmetz@education.lu
Henri Bertemes	Cycle 3	henri.bertemes@education.lu
Annette Wagner	Cycle 4	annette.wagner@education.lu

École de Septfontaines

Annouk Prim

Jill Fidler

Nadine Jaminet

Stéphanie Cadeiras

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

Cycle 4

annouk.prim@education.lu

jill.fidler@education.lu

nadine.jaminet@education.lu

stephanie.cadeiras@education.lu

Accompagnateurs des bus scolaires

Jacqueline Mertens-Reimen

Denise Dupont-Gengler

Cynthia Schmitz-Krummes

Mathias Schneider

Bus Hobscheid / Eischen (Micky Maus) Tél.: 39 01 33 481

Bus Eischen (Donald) Tél.: 39 01 33 482

Bus Hobscheid / Eischen (Goofy) Tél.: 39 01 33 483

Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy) Tél.: 39 01 33 484

Direction de région 13

Patrick Mergen (Directeur)

E-mail: secretariat.redange@men.lu Tél.: 24 75 58 40

Piscine de Steinfort

Piscine de Steinfort

7a, rue de Hagen L-8421 Steinfort Tél.: 39 93 13 400

Hall sportif

Hall sportif

1a, rue de la Gare L-8471 Eischen Tél.: 39 01 12

Structures d'accueil

Maison Relais à Eischen

(enfants des cycles 2 à 4)



Responsable: Giovanni Santoiemma

Tél.: 39 01 33 301

E-mail: mr.eischen@arcus.lu

Maison Relais à Hobscheid

(enfants du cycle 1)



Responsable: Paul Braconnier

Tél.: 39 01 33 351

E-mail: mr.hobscheid@arcus.lu

Maison Relais à Septfontaines

(enfants des cycles 1 à 4)



Responsable: Ben Weber

Tél.: 39 01 33 340

E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu

Crèche

(enfants non-scolarisés)



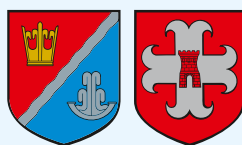
Responsable: Sandra Schweich

Tél.: 39 01 33 370

E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu

BULLETIN SCOLAIRE

2020



GEMENG
HABSCHT

Administration Communale de Habscht

commune@habscht.lu | www.habscht.lu | www.facebook.com/gemeng.habscht

Tél.: 390 133 1 | Fax: 390 133 229